

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 360
Jeudi 13 février 2025**

1. Points d'ordre général

-La prochaine séance du CCLRF se tiendra le jeudi 20 mars 2025.

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

Sans objet

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet de décret en Conseil d'Etat précisant le titre II (article 14 à 17) de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 afin d'accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France.

Ce décret vise à définir les contours de la « méthode fiable » telle qu'évoquée aux articles 15 et 16 de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 pour encadrer la dématérialisation des titres transférables.

Il porte par ailleurs quelques dispositions relatives au Code des Assurances : modification de la section V du chapitre II du titre IV du livre IV.

2.2.2) Projet de décret relatif à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance du personnel militaire.

Le projet vise à fixer le régime facultatif de protection sociale complémentaire en prévoyance des militaires prévu à l'article L.4123-3 du code de la défense.

Reprenant la structuration du décret n°2024-678 du 4 juillet 2024 relatif à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'Etat, il adapte aux singularités statutaires des militaires les principes issus de l'Accord interministériel relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance (incapacité, invalidité, décès) dans la fonction publique de l'Etat du 20 octobre 2023.

Il prévoit les garanties afférentes aux risques d'incapacité, d'invalidité et de décès. Il détermine les modalités de participation financière des employeurs dont relèvent les militaires. Il vient également modifier certaines dispositions relatives au régime de protection sociale complémentaire en santé des militaires.